

PLPS-X



DOMAINES D'APPLICATION

- Contraintes abrasives extrêmes.
- Pression ou dépression importante.
- Ventilation industrielle lourde.
- Transfert de fluide très fortement chargé en particules solides.
- Écoulement et aspiration de gravier ou de sable.
- Équipement des machines agricoles pour le transfert de grains, les dévidoirs de céréales et les véhicules d'ensilage.
- Installations de chargement et de déchargement.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- Composition : Profilé polyuréthane, base polyéther, épaisseur 1,8 à 2 mm, translucide.
- Gaine alimentaire.
- Renforcement : par spire acier cuivré de section variable suivant diamètre de la gaine.
- Fabrication : par enroulement spiralé soudé à chaud. La spire est logée dans la gorge du profilé pour éliminer les reliefs dans la gaine.
- Longueurs standards : 10 m jusqu'au Ø150 mm, 5 m pour les Ø supérieurs à 150 mm, autres nous consulter.
- Diamètres standards : 30 à 400 mm suivant tableau.
- Rayon de courbure : 4 à 10 fois le diamètre.
- Température d'utilisation : de -30°C à +120°C.

AVANTAGES

- Surface intérieure lisse.
- Pertes de charge minimales.
- Très grande résistance aux contraintes mécaniques intérieures et extérieures.
- Grande tenue en pressions et dépressions.
- Résiste aux vapeurs chimiques et à l'hydrolyse.

INFORMATIONS TECHNIQUES

Dia. intérieur mm	Poids approx. g/m	Pression admissible bar	Dépression admissible mm/CE
30	675	3,60	9700
35	725	3,50	9600
40	850	3,40	9500
45	945	3,20	9400
50	1100	3,10	9300
60	1285	2,70	9200
65	1380	2,60	9100
70	1475	2,50	9000
75	1570	2,40	8900
80	1700	2,30	8800
90	1860	2,20	8700
100	1960	1,90	8600
110	2050	1,80	8500
120	2210	1,70	8400
125	2300	1,65	8300
130	2400	1,60	8200
140	2550	1,50	8100
150	2730	1,40	8000
160	3080	1,30	7900
170	3265	1,20	7600
180	3460	1,10	7400
200	3815	1,00	7000
225	4275	0,95	6800
250	4800	0,90	6450
275	5200	0,80	5600
300	5700	0,60	4800
315	5950	0,55	4600
325	6100	0,50	4000
350	6600	0,45	3500
400	7500	0,40	3000

ACCESSOIRES

COLLIERS

MONOFIL



RATTRAPAGE DE SPIRE



RACCORDEMENTS

MANCHON DROIT



MANCHON A VISSER

